

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à huis clos.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA       | 4. Elizabeth FEE             |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. Aaron PATELLA             |
| 3. Guy VEILLETTE          | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

SONT ABSENTS :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Michael PAGE, Maire

SONT AUSSI PRÉSENTS Benoit TREMBLAY, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

**ORDRE DU JOUR – 7 DÉCEMBRE 2020**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 30 novembre 2020
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Calendrier des séances du conseil 2021 – Adoption
6. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil
7. Déclaration de don, de marque d'hospitalité ou tout autre avantage par les membres du conseil

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

8. Acceptation des comptes à payer
9. Rapports des salaires nets – 2020-11
10. Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi – Adoption du budget 2021 – *sujet retiré*
11. Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est - Adoption du budget 2021
12. Règlement 2020-628 modifiant le règlement 2019-625 sur les droits de mutations immobilière – Avis de motion
13. Règlement 2020-628 modifiant le règlement 2019-625 sur les droits de mutations immobilière – Dépôt
14. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

15. Nomination du directeur général, directeur général adjoint et du contremaître aux travaux publics à titre d'inspecteur suppléant
16. Rénovation – 2145, chemin du lac

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Identification des priorités d'actions régionales 2021-2022 pour le Comité de Sécurité Publique de la MRC Memphrémagog

**VARIA**

18. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
19. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

2020-12-07.01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 10.

ADOPTÉE

2020-12-07.02

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET 30 NOVEMBRE 2020**

JE ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 et que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 novembre 2020 soient adoptés.

ADOPTÉE

2020-12-07.03

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Passerelle piétonnière
- Patinoire
- Réunions du conseil sur zoom accessibles au public
- Règlement d'abattage d'arbre
- Situation sur les travaux sur le pont

2020-12-07.04

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

INTERVENANTS	OBJETS
--------------	--------

2020-12-07.05

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021 – ADOPTION**

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE le calendrier ci-après soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 :

- |                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| - 11 janvier;               | - 1 <sup>er</sup> février; |
| - 1 <sup>er</sup> mars;     | - 12 avril;                |
| - 3 mai;                    | - 7 juin;                  |
| - 5 juillet;                | - 2 août;                  |
| - 13 septembre;             | - 4 octobre;               |
| - 1 <sup>er</sup> novembre; | - 6 décembre.              |

QUE les séances se tiendront les lundis et débiteront à 19 h 00;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément aux dispositions du Code municipal.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

2020-12-07.06

**DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil doivent déposer devant celui-ci une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE le Secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 14 février 2021, transmettre au Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du conseil de la Municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration et ceux qui ne l'ont pas fait;

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier confirme que les membres du conseil ont déposé une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires dans le délai prévu par la loi et que le MAMH en sera informé dans le délai prescrit;

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier confirme également avoir reçu les déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés pour l'année 2020.

2020-12-07.07

**DÉCLARATION DE DONN, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les membres du conseil doivent faire une déclaration écrite auprès du Secrétaire-trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage;

ATTENDU QUE le Secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un (des) membre (s) du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

Le Secrétaire-trésorier confirme qu'aucune déclaration n'a été reçue des membres du conseil.

2020-12-07.08

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

JE, AARON PATELLA , PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 7 décembre 2020 par le Service de trésorerie, au montant de 219 243.12 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

Municipalité du  
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$  
DISBURSED OVER \$ 5,000**

RÉUNION DU : lundi 7 décembre 2020  
MEETING OF : December 7, 2020

Déposé : 2020-11-30  
Submit : 30-11-2020

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
<b>POMPES R. FONTAINE</b>			
LOCALISATION HYDRAVION (REFACTURÉ)			2 199.95 \$
RÉPARATION POMPE ÉGOUT			1 814.59 \$
RÉPARATION POSTE ÉGOUT #5			2 034.36 \$
ENTRETIEN POSTE #5			442.03 \$
RÉPARATION EGOUT KIOSQUE			151.72 \$
<b>TOTAL</b>			<b>6 642.65 \$</b>
			Taxes Inclusee
<b>GROUPE DEZIEL</b>			
RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE			3 139.90 \$
PELLE À NEIGE POUR PICKUP FORD 2018 (V24)			12 641.50 \$
PELLE À NEIGE POUR PICKUP FORD 2018 (V25)			12 641.50 \$
<b>TOTAL</b>			<b>26 422.90 \$</b>
			Taxes Inclusee
<b>GROUPE ADE ESTRIE</b>			
NETTOYAGE DES CONDUITES SANITAIRES			8 919.76 \$
CREDIT SUR FACTURE 38170			(2 101.98) \$
<b>TOTAL</b>			<b>6 817.78 \$</b>
			Taxes Inclusee
<b>MRC MEMPRHÉMAGOG</b>			
QUOTE PART 2020 VERSEMENT MARS			28 440.50 \$
QUOTE PART 2020 VERSEMENT MAI			3 996.50 \$
QUOTE PART 2020 VERSEMENT AOÛT			23 555.00 \$
INSPECTION D'ARBRES - MRC			107.00 \$
CONTRIBUTION CHEMIN DES CANTONS 2020			661.00 \$
QUOTE-PART PATROUILLE NAUTIQUE			5 256.00 \$
EQUILIBRATION INVENTAIRE DECEMBRE			587.00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>62 603.00 \$</b>
<b>MARINA NORTH HATLEY</b>			
TRAVAUX NON INCLUS AU CONTRAT GAZON			5 748.75 \$
<b>TOTAL</b>			<b>5 748.75 \$</b>
			Taxes Inclusee
<b>COMPASS MINERALS CANADA</b>			
SEL DE DÉGLACAGE			3 821.80 \$
SEL DE DÉGLACAGE			3 797.72 \$
SEL DE DÉGLACAGE			3 824.00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>11 443.52 \$</b>
			Taxes Inclusee
<b>REVENU QUÉBEC</b>			
DÉDUCTIONS À LA SOURCE			9 917.13 \$
<b>TOTAL</b>			<b>9 917.13 \$</b>
<b>BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTÉE</b>			
DÉBLOGAGE D'URGENCE ÉGOUT			1 471.68 \$
NETTOYAGE EGOUTS SANITAIRES			5 824.75 \$
ENTRETIEN PUISARDS			3 784.18 \$
<b>TOTAL</b>			<b>11 080.61 \$</b>
			Taxes Inclusee
<b>LES ENTREPRISES ALAIN PRÉFONTAINE</b>			
SABLE ABRASIF			429.01 \$
SABLE ABRASIF			408.36 \$
SABLE ABRASIF			604.49 \$
REPARATION TERRAIN MERRILL			120.72 \$
MÉLANGE SABLE/SEL			1 707.38 \$
ABRASIF HIVER			1 093.74 \$
ABRASIF HIVER			206.22 \$
ABRASIF HIVER			649.15 \$
ABRASIF HIVER			1 022.95 \$
CREDIT ABRASIF HIVER			(3.36) \$
ABRASIF HIVER			1 056.95 \$
ABRASIF HIVER			1 365.03 \$
ABRASIF HIVER			767.29 \$
ABRASIF HIVER			898.82 \$
ABRASIF HIVER			1 284.03 \$
<b>TOTAL</b>			<b>11 610.78 \$</b>
			Taxes Inclusee
<b>PAVAGE DES CANTONS</b>			
PAVAGE RUE MERRILL (REFACTURÉ)			3 788.43 \$
TRAVAUX RUES LAFLEUR, CEDAR, LEBARON & WADLEIGH			7 683.78 \$
<b>TOTAL</b>			<b>11 472.21 \$</b>
			Taxes Inclusee
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>165 759.33 \$</b>

ADOPTÉE

2020-12-07.09

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2020-11**

ÉLUS	5 345,74 \$
PERMANENTS	21 459,84 \$
<b>TOTAL</b>	<b>26 805,58 \$</b>

2020-12-07.10

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI – ADOPTION DU BUDGET 2021**

Sujet retiré

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

2020-12-07.11

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE  
MEMPHRÉMAGOG EST - ADOPTION DU BUDGET 2021**

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est a présenté son budget pour l'année 2021, ledit budget se chiffrant à un montant de 1 518 425 \$;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2021 présenté par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, se chiffrant à 1 518 425 \$, la quote-part de North Hatley étant fixée à 80 378 \$

ADOPTÉE

2020-12-07.12

**RÈGLEMENT 2020-628 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-625 SUR LES DROITS DE  
MUTATIONS IMMOBILIÈRE – AVIS DE MOTION**

Je, AARON PATELLA, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2020-628 modifiant le règlement 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre à la Municipalité de percevoir les montants applicables aux mutations immobilière pour les futurs exercices financiers à compter de 2020.

2020-12-07.13

**RÈGLEMENT 2020-628 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-625 SUR LES DROITS DE  
MUTATIONS IMMOBILIÈRE – DÉPÔT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 2020-628 et ont pu en prendre connaissance;

JE, ELIZABETH FEE, DÉPOSE

Le projet de règlement 2020-628 modifiant le règlement 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières;

QUE le règlement 2020-628 modifiant le règlement 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

2020-12-07.14

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC  
2019-2023 (TECQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2020-12-07.15

**NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET DU CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS À TITRE D'INSPECTEUR SUPPLÉANT**

ATTENDU QUE les services d'inspection sont essentiels au bon fonctionnement de la Municipalité;

ATTENDU QUE la vérification des chantiers en cours doit être faite régulièrement afin de déceler les anomalies;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

DE nommer le directeur général, le directeur général adjoint ainsi que le contremaître des travaux publics à titre d'inspecteur suppléant;

D'autoriser les personnes ci-haut mentionnées à arrêter les travaux sur les chantiers en cas d'anomalies, en l'absence de l'inspecteur en bâtiments.

ADOPTÉE

2020-12-07.16

**RÉNOVATION – 2145, CHEMIN DU LAC**

ATTENDU la présentation d'un projet de rénovation pour le 2145, chemin du lac;

ATTENDU QUE le projet présenté consiste au remplacement du plancher de la galerie et de l'agrandissement d'un portique;

ATTENDU QUE les membres du CCUP sont d'avis que :

- Le remplacement des planches de bois peintes sur la galerie par un matériau synthétique qui présentera la même apparence et sensiblement de la même couleur offre l'avantage d'être durable et de ne pas nécessiter de peinture ;
- L'agrandissement du toit au-dessus de la porte extérieure côté sud, s'intègre parfaitement à l'ensemble des éléments architecturaux de la résidence.

ATTENDU que les membres du CCUP recommande le projet favorablement au conseil;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet présenté.

ADOPTÉE

2020-12-07.17

**IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS RÉGIONALES 2021-2022 POUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC MEMPHRÉMAGOG**

ATTENDU QUE la Municipalité a été invitée à présenter ses priorités en matière d'actions régionales pour 2021-2022 pour le Comité de Sécurité Publique de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité une présence accrue des forces policières sur le territoire en raison des nombreux méfaits et la vitesse excessive dans les limites de North Hatley depuis quelques années;

ATTENDU QUE la population s'inquiète de la montée des cas de vandalismes et de la sécurité pour les piétons et cyclistes sur le territoire;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite une présence accrue des patrouilleurs sur les routes de la Municipalité;

Il est proposé par AARON PATELLA et résolu à l'unanimité

QUE la Direction générale présente les priorités suivantes en matière d'actions régionales à l'attention du Comité de Sécurité Publique de la MRC Memphrémagog :

- Problématique en sécurité routière : Vitesse excessive et conduite avec facultés affaiblies;
- Problématique de criminalité : Vandalisme, méfaits et trafic de drogue; et
- Proposition d'action souhaitée en matière de prévention de la criminalité : Présence policière accrue.

QUE la Direction générale demande au Commandement du poste de la Sûreté du Québec Memphrémagog une rencontre avec le Conseil municipal au début de l'année 2021 afin de mettre en place un plan d'action rigoureux et réel visant une présence policière sur le territoire de la Municipalité

2020-12-07.18

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC ET LOCAL**

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
<b>QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL</b>	
JANE MEAGHER	<p>Q. La construction du Pont avance bien, le Moulin anciennement Restaurant s'est retrouvé sous forme d'une ruine durant ce procédé. Que va-t-il se passer après dès la fin décembre. Toutes les vitres ont été cassées et nous allons nous retrouver avec une ruine au milieu du village. C'est un endroit dangereux pour des enfants d'autres personnes qui visiterai le lieu, sans compter le spectacle horrible de ce bâtiment défigurée. Quelle est la gestion de la ville dans ce dossier?</p> <p>R. <i>La Municipalité a demandé au préventionniste de visiter le lieu à l'été 2020. Ce dernier a fait la visite extérieure et produit des recommandations au propriétaire. Suite à cette visite, la Municipalité a aussi demandé au propriétaire de rendre sécuritaire le bâtiment afin d'éviter que les gens puissent y accéder. La Municipalité a demandé au préventionniste un rapport complet sur la sécurité du bâtiment. Entre temps, des discussions ont lieu avec le propriétaire afin de rendre sécuritaire les lieux et limiter l'accès au lieu.</i></p>
MICHEL DESROSIERS	<p>Q. Pourquoi la ville continue-t-elle à tenir les réunions à huis clos? Il serait simple de mettre en place un système de téléconférence Zoom afin que les citoyens puissent assister aux rencontres en direct (ce n'est pas également pas très cher). C'est une question de transparence et un droit pour les citoyens d'y assister.</p> <p>R. <i>Les réunions sont tenues à huis clos afin de respecter les consignes de la santé publique et pour la protection des employés municipaux et des membres du Conseil. Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation exige que chaque Municipalité rende public le procès-verbal de chaque rencontre, ce que nous rendons public en plus du lien audio des rencontres</i></p>
MICHEL DESROSIERS	<p>Q. Lorsque des changements de réglementations sont proposés, je crois que les citoyens ont le droit d'en être informés à l'avance. Ou les citoyens peuvent-ils consulter les détails des changements proposés avant leur adoption.</p> <p>R. <i>Le changement de réglementation se fait par avis de motion lors d'une séance publique et l'avis de motion est inscrite au procès-verbal de chacune des réunions le cas échéant</i></p>
DOMINIQUE CYR	<p>Q. Est-ce possible de garder la passerelle piétonne au-delà de la construction du pont?</p> <p>R. <i>La Municipalité regarde l'option. Tel que répondu plus haut, il faut savoir que la Municipalité n'est pas la seule à prendre la décision</i></p>
DOMINIQUE CYR	<p>Q. Quand est-il prévu d'ouvrir la patinoire?</p> <p>R. <i>Lorsque la température et les consignes sanitaires le permettront</i></p>
DOMINIQUE CYR	<p>Q. Est-ce qu'on va pouvoir utiliser la cabane pour mettre nos patins?</p> <p>R. <i>Les consignes sanitaires exigent que les parties « vestiaires » soient fermés. Seules les salles de bain pourront être accessibles au public</i></p>
DOMINIQUE CYR	<p>Q. Quand va-t-il avoir un arrimage avec les nouveaux panneaux de limitation de vitesse?</p> <p>R. <i>Tel que mentionné à plusieurs reprises, le chemin Magog</i></p>

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

		<i>appartient au MTQ et seul le MTQ peut déterminer si la vitesse peut être réduite ou non. La Municipalité a tenté plusieurs reprises d'exiger au MTQ une réduction de vitesse sur ce chemin mais en vain. C'est donc la raison pourquoi vous voyez la vitesse de 40km/h sur Hovey, puis 50km/h sur Magog. En ce qui concerne le chemin Sherbrooke, la Municipalité a modifié la vitesse à 40km/h sur la limite de son territoire. L'affiche de 50km/h qui se trouve un peu plus haut appartient au Canton de Hatley.</i>
DOMINIQUE CYR	Q.	<i>Quand va-t-il y avoir de la surveillance policière pour faire respecter ces nouvelles vitesses? Car, sur la rue Massawippi ça passe encore bien trop vite !!!</i>
	R.	<i>La Municipalité a fait plusieurs démarches auprès de la SQ pour une présence accrue sur les limites du territoire. D'ailleurs, une résolution sera adoptée ce soir en lien avec les priorités de la Municipalité à l'attention de la SQ. Les citoyens sont invités à contacter directement le poste de la SQ Memphrémagog au 819 868-3666 pour appuyer les démarches de la Municipalité</i>
DOMINIQUE CYR	Q.	<i>Est-ce que le pont va être ouvert avant Noël?</i>
	R.	<i>Actuellement, l'échéancier d'ouverture du pont est maintenu entre le 18-20 décembre. La prochaine réunion de chantier se tiendra le 9 décembre prochain, la Municipalité fera une mise à jour par la suite.</i>
DOMINIQUE CYR	Q.	<i>Allez-vous prévoir les montants de la dernière subvention pour acheter des voiliers à la plage?</i>
	R.	<i>Effectivement, la demande de subvention adoptée lors de la séance spéciale du 30 novembre dernier incluait l'option de faire l'achat de voiliers</i>
DOMINIQUE CYR	Q.	<i>Allez-vous prévoir du budget pour planter des arbres autant à la plage qu'au parc de la Rivière?</i>
	R.	<i>Comme chaque année, il y a un budget pour le poste budgétaire « Parcs et Espaces verts ».</i>
DOMINIQUE CYR	Q.	<i>Est-ce prévu de travailler sur le grave problème d'érosion sur les rives de la plage municipale?</i>
	R.	<i>Nous allons discuter avec les différents palliers de gouvernements pour savoir ce qu'il est possible de faire</i>
DOMINIQUE CYR	Q.	<i>Quelles seront vos priorités pour dépenses la dernière subvention gouvernementale?</i>
	R.	<i>Une demande de subvention telle que celle présentée pour le FRR-volet 4 ne fonctionne pas par priorités. Elles fonctionnent en termes de « projet présenté ». Le projet est donc une priorité en soi</i>
MICHAEL GRAYSON	Q.	<i>Is Council ready to consider making the foot-bridge a permanent amenity?</i>
	R.	<i>Oui le Conseil est prêt à évaluer la question. Par contre, comme vous le savez, le passage piétonnier n'est pas l'affaire que de la Municipalité seulement puisqu'il est érigé sur une propriété privée</i>
MICHAEL GRAYSON	Q.	<i>Is Council willing to explore all options for keeping it open?</i>
	R.	<i>Yes. Perhaps its dismantlement could be postponed so as to allow all options to be fully evaluated.</i>
JANE MEAGHER	Q.	<i>Could you explain the purpose of making Woodward a one-way down street?</i>
	R.	<i>La décision de rendre Woodward à sens unique visait à rendre sécuritaire la route en période d'hiver suite à la demande de citoyens l'année dernière lorsque nous avons installé l'arrêt au coin de Massawippi et Woodward qui avait aussi été demandé par les citoyens. L'affiche de signalisation qui mentionne de tourner à gauche sur le chemin Woodward en provenance du chemin du Lac appartient au Canton de Hatley et nous avons fait la demande pour qu'ils la retirent pour la période d'hiver. Au printemps prochain, Woodward redeviendra en circulation contresens.</i>
PAUL ST-PIERRE	Q.	<i>What sanctions exist in Quebec law for councillors who miss more than three consecutive regular meetings? Have these been applied? If not, why not?</i>
	R.	<i>Réponse : Au sujet de l'absence d'un(e) conseiller(e) à des séances du conseil municipal, voici ce que l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit :</i>  <i>317. Le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste.</i>  <i>Toutefois, le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce membre prend alors fin le trente et unième jour,</i>



**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

		<p>à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce.</p> <p><i>Le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier.</i></p> <p><i>Les trois premiers alinéas ne s'appliquent pas dans le cas où le membre est empêché d'assister aux séances en raison de l'exécution provisoire d'un jugement déclarant nulle son élection, le déclarant inhabile ou le dépossédant de sa charge ou en raison de l'existence d'un jugement en déclaration d'incapacité provisoire rendu en vertu de l'article 312.1.</i></p> <p><i>Ils ne s'appliquent pas non plus si le défaut d'un membre d'assister aux séances est attribuable à sa grossesse ou à la naissance ou à l'adoption de son enfant, à la condition que ce défaut n'excède pas une période de 18 semaines consécutives.</i></p> <p><i>Lorsque le défaut d'assister à la première séance qui suit l'expiration de la période visée au premier alinéa résulte d'une suspension imposée par la Commission municipale du Québec pour un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie de la municipalité, cette période est réputée ne pas être expirée et elle est alors prolongée jusqu'à la date du dernier jour de cette suspension.</i></p> <p><i>Seule l'assistance du membre en tant que tel est visée par le présent article.</i></p>
PAUL ST-PIERRE	Q.	Is there anything that can be done to reduce the impact of the new Connaught — given its size — on the centre of town?
	R.	<i>Le permis a été émis selon les plans déposés au Conseil</i>
PAUL ST-PIERRE	Q.	Is a 'cocktail deck' on the rooftop (near School street) being planned for the Connaught? Was it approved in the original plans presented to the CCUP, to Council and to the public? Is such a deck allowed by the existing by-laws of the Town?
	R.	<i>Nous ferons les vérifications nécessaires et nous allons répondre à une prochaine séance</i>
PAUL ST-PIERRE	Q.	Has the temporary resignation from the CCUP of the member who is training the building inspector (see meeting minutes of Council meetings for September and November) been made permanent? Has the public been informed of such a change?
	R.	<i>Tel que mentionné dans la résolution, le retrait du formateur du CCUP était pour éviter l'apparence d'un conflit d'intérêt.</i> <i>M. LEBLANC s'est abstenu d'intervenir dans cette réponse.</i>
PAUL ST-PIERRE	Q.	What can be done to prevent the trucks delivering to the Connaught from stopping on Sherbrooke, with their engines idling, for long periods of time? There is certainly a health-risk involved from the diesel fumes, as well as noise pollution.
	R.	<i>Vous pouvez contacter directement les entreprises propriétaires des Camions ou contacter la Sureté du Québec.</i>
PAUL ST-PIERRE	Q.	Independently of any decision by the Quebec Government, and given the size of even a reduced project (10 to 15 times the size of the new Connaught), do you continue to support building the condo project in the flood zone in the middle of town?  [Indépendamment d'une décision éventuelle du Gouvernement de Québec, et étant donné la taille du projet, même réduit (de 10 à 15 fois la taille du nouveau Connaught), est-ce que vous continuez à appuyer la construction du projet de condos dans la zone inondable dans le centre du village?]
	R.	<i>Les questions s'adressent au Président de la séance, soit M. le Maire. Actuellement, nous sommes en attente de réponses du ministère en lien avec la zone inondable et le Conseil se positionnera au moment opportun</i>
DONALD WATT	Q	Since the provincial government have not given a go ahead on the flood zone condo project, in North Hatley or any other pending flood zone project elsewhere in the province, why has the council not abandoned it, before advocating other potentially expensive projects ?.
	R	<i>Le gouvernement du Québec a imposé un décret en lien avec les zones inondables. Tant que le décret est en vigueur, la</i>

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 DÉCEMBRE 2020**

	<i>Municipalité est en attente du résultat. Lorsque d'autres consignes suivront, la Municipalité observera les options et aboutissants et réévaluera la situation.</i>
--	--

2020-12-07.19

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 15 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, déclare la séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Benoit Tremblay  
Directeur general et Secrétaire- trésorier

Je, MICHAEL PAGE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER